



Logo collectivité

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse des Allocations familiales de ... représentée par le président de son conseil d'administration, M ... et par son Directeur, M ..., dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

*(A adapter en fonction du nombre)*

- > La commune représentée par son maire (M...), dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;  
Ci-après dénommé « la commune de ... »
- > Et/ou le regroupement de communes ou communauté de communes de...), représenté par son Président, M...), dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;  
Ci-après dénommé « le regroupement de communes ou communauté de communes de... » ;

*(Autres partenaires financeurs/décideurs éventuels...)*

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de ... en date du ... concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctgs ;

Vu la délibération du conseil municipal (communautaire) de la ville (la communauté de communes) de ....en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération (*...Autant de délibérations que de communes concernées dans le cas d'un regroupement de communes*).

## PREAMBULE

*(Rappel du rôle de la Caf, du principe de la Ctg et des orientations des différents schémas départementaux en fonction des thématiques retenues dans la Ctg).*

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

**Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :**

- développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;

- garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

**Ces missions passent par les objectifs suivants :**

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- > Les caractéristiques territoriales suivantes : (... *Situer le territoire concerné par la Ctg locale par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département*) ;
- > L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : ... (*Situer le niveau de l'offre sur le territoire concerné par la Ctg locale*) ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : (...*Situer la commune ou le territoire concerné par la Ctg locale dans le classement d'ensemble*) ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, (...*Préciser les thématiques à privilégier en fonction des territoires ainsi que sur le territoire concerné par la Ctg locale*) ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs (...*Préciser le niveau d'intervention des partenaires selon les champs d'intervention partagés*).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de ... et la commune de (...Regroupement de communes de...ou communauté de communes de...) souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune (...*Regroupement de communes de...ou communauté de communes de...*) concernent ....

*(A adapter en précisant, par champs d'intervention, l'offre de service Caf existante sur le territoire...)*

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
  - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
  - à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

**La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.**

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**

- le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
  - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
- le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
  - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
- une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
  - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
  - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
- l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
  - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
- La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
  - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
- un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
  - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
- l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
  - l'animation de la vie sociale des territoires ;

- l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

*(Attention, il peut y avoir autant de champs d'intervention spécifiques que de signataires)*

La commune (...*Regroupement de communes de...ou communauté de communes de...*) met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant<sup>1</sup> (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

*(à adapter et compléter par la collectivité)*

*(Lister les communes et/ou EPCI concernés pour chacune des compétences d'AO)*

- Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :
  - **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
  - **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
  - **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action**

<sup>1</sup> Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

**sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**

- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à oeuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

#### **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont : (*Lister les principaux enjeux en fonction des négociations locales qui seront développés dans le plan d'actions ...*)

Les objectifs conjoints sont :

*(A adapter en précisant uniquement les missions et les programmes partagés avec le ou les signataire(s) dans le cadre de la présente convention. Il s'agit d'un croisement entre les objectifs de la Caf et des collectivités signataires...)*

- > En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- > En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;

- > En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;
- > En matière de coopération avec les partenaires locaux ;
- > Autres.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de et la commune (...*Regroupement de communes de...ou communauté de communes de...*) s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

**Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu.** Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

*(A adapter en fonction des négociations locales)*

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune (*...Regroupement de communes de...ou communauté de communes de...*).

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

*(Une option à choisir parmi ces 3) :*

- La présidence du comité de pilotage est assurée alternativement par l'une et l'autre partie signataire de la présente convention ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune (*communauté de communes*) ;
- Le comité de pilotage est présidé par la Caf.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf ou la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

*(A adapter en fonction des négociations locales)*

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION**

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

### **1. Le suivi continu du plan d'action**

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

### **2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)**

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.

- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
  - concevant les indicateurs de suivi
  - conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
  - exploitant et communiquant les résultats
- [en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, à minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

***(A intégrer uniquement si la Caf et les collectivités locales signataires ont adhéré à l'utilisation de l'application « Ctg dans ma poche »<sup>2</sup>)***

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans ma poche »<sup>3</sup> pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

---

<sup>2</sup> Nom susceptible d'évoluer prochainement

<sup>3</sup> Nom susceptible d'évoluer prochainement

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter de ... jusqu'au 31 décembre N+ 4 au maximum. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **- Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **- Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **- Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## ARTICLE 13 : LES RECOURS

### **- Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....20XX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf		La commune ( <i>...regroupement de communes de...ou communauté de communes de...</i> )
Le Directeur	Le Président	
(Autre signataire décideur, financeur)		(Autre signataire décideur, financeur)

### I. Présentation du territoire

### II. Données socio-démographiques sur le territoire

- a. Population générale
- b. Population allocataires
- c. Données socio-économiques (emploi, vulnérabilité...)
- d. Les prestations versées par la Caf

### III. Analyses par thématique

- a. Petite Enfance

Afin de répondre aux exigences du décret relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles, les Autorités organisatrices devront :

- Répertorier les équipements, les services et les modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- Préciser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles
- Identifier les zones géographiques caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à cette offre ;

- b. Parentalité :
- c. Enfance-Jeunesse
- d. L'animation de la vie sociale
- e. Logement et cadre de vie
- f. L'accès aux droits et aux services
- g. Insertion, autonomie et inclusion handicap

## ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
EAJE PSU	
EAJE Micro-crèche Paje	
Maisons d'assistants maternels	
Services d'accueil au domicile des parents	
RPE	
Structures mettant en place des dispositifs passerelles	
LAEP	
Maison des 1000 premiers jours / Maison des parents	
Actions de soutien à la parentalité	
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	
Accueils de jeunes	
CLAS	
Centres sociaux/ Espace de vie sociale	
Autres :	

## ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS 20XX -20XX - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

Autant d’axes que d’objectifs communs visés à l’article 4

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;

Axe 1 : (préciser par un verbe la transformation visée)

(Autant d'actions par axe que nécessaire)

Action 1 :

Action 2 :

Action 3 :

## **Axe 1 : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance**

*Cet axe constitue le socle minimum des attendus du plan d'actions du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant  
(à adapter en fonction des objectifs partagés avec les signataires)*

Option : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Commune A	+3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI
Commune B	-3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre <b>facultatif</b> <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI ( <b>compétence facultative</b> )	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre <b>facultatif</b> <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI ( <b>compétence facultative</b> )
Commune C	+3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI
Commune D	+ 10 000	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	Indiquer si la commune conserve cette compétence ou la transfère à l'EPCI
EPCI		<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants

Afin de répondre aux attendus de la loi, sous réserve des précisions attendues par décret, le volet petite-enfance de la CTG devra désormais comporter spécifiquement :

***Exemple de présentation : Action 1 Maintenir et développer les modes d'accueil***

Diagnostic initial ( <i>extrait ou résumé du diagnostic global</i> )	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

--	--

**Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**

*Ce tableau est à décliner par chaque autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ayant la compétence de planification de l'offre. Il peut être décliné par zone à l'intérieur d'un même territoire (ex : QPV, ZRR, zone pavillonnaire, arrondissement quartier...) ou sur l'ensemble du territoire de compétence de l'AO)*

*Il est recommandé de décliner ce tableau par type d'équipements ou de services.*

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre :

Type de mode d'accueil/dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		20xx	20xx	20xx	20xx	20xx			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU		INb de plac	Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places	X ETP vacants X ETP à créer  (Si possible à détailler en fonction des métiers)				
Micro-crèche Paje		Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places					
MAM		Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places					
Assistants maternels (hors MAM)		Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places	Nb de places					
RPE		Nb d'ETP RPE	Nb d'ETP RPE	Nb d'ETP RPE	Nb d'ETP RPE	Nb d'ETP RPE					
Dispositifs passerelles		Nb de dispositif	Nb de dispositif	Nb de dispositif	Nb de dispositif	Nb de dispositif					

*Exemple de présentation : Action 2 Rendre accessible l'offre notamment pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources.*

Diagnostic initial (extrait ou résumé du diagnostic global)	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Spécificités par autorité organisatrice signataire	

--	--

***Exemple de présentation : Action 3 Soutenir la qualité des modes d'accueil (Débutant par un verbe)***

Diagnostic initial (extrait ou résumé du diagnostic global)	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

Spécificités par autorité organisatrice signataire

*Exemple de présentation : Action 4 Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents*

Diagnostic initial (extrait ou résumé du diagnostic global)	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

Spécificités par autorité organisatrice signataire	

**Axe 2 : Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;**

*(à adapter en fonction des objectifs partagés avec les signataires)*

*Etc. pour les autres axes...*

## ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

**ANNEXE 5 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (COMMUNAUTAIRE) DE LA  
COMMUNE DE (XXX) (*REGROUPEMENT DE COMMUNES OU  
COMMUNAUTE DE COMMUNES*).....EN  
DATE DU .....**

# Convention Territoriale Globale

Communauté de communes  
du Val de Morteau



Chers habitants, partenaires et acteurs du territoire,

La Convention Territoriale Globale (CTG) que nous avons le plaisir de vous présenter marque une étape importante dans la mise en œuvre de notre politique de cohésion sociale et de développement des services à la population. Elle reflète notre engagement à créer un territoire plus solidaire, accessible et dynamique, où chaque citoyen, quel que soit son âge ou sa situation, puisse trouver sa place et bénéficier d'un accompagnement adapté.

Cette convention est le fruit d'un travail collaboratif entre la Communauté de Communes, les communes, les associations, les centres sociaux, les structures petite enfance, les acteurs culturels et les partenaires institutionnels. Elle vise à renforcer l'accès aux droits, soutenir la parentalité, développer l'offre d'accueil du jeune enfant, favoriser la santé et la prévention, promouvoir l'inclusion et l'engagement citoyen, tout en encourageant la formation et la professionnalisation des acteurs du territoire.

La CTG n'est pas seulement un document administratif : elle incarne notre vision commune d'un territoire où le lien social se renforce, où la culture et l'éducation sont accessibles à tous, et où chacun peut évoluer dans un environnement propice à son épanouissement. Elle nous engage à travailler de manière coordonnée et innovante pour répondre aux besoins identifiés et anticiper ceux de demain.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les partenaires et acteurs qui ont participé à l'élaboration de cette convention. Leur implication et leur expertise sont essentielles pour que les actions prévues soient concrètes, efficaces et au plus près des habitants.

Ensemble, nous continuons à construire un territoire solidaire, dynamique et accueillant, où chacun peut trouver les moyens de se développer et de s'épanouir.

Avec toute ma considération,

# Table des matières

<b>Coordonner et piloter la CTG .....</b>	<b>4</b>
<b>Petite enfance &amp; modes d'accueil .....</b>	<b>5</b>
Mettre en place un guichet unique d'information et d'orientation.....	6
Développer des actions culturelles avec les structures petite enfance.....	7
Mettre en place des passerelles entre crèches et temps périscolaires.....	8
Structurer un Collectif Petite Enfance et un Collectif d'Accueils de Loisirs .....	9
Accompagner le développement de l'enfant dès ses premières années.....	10
<b>Parentalité &amp; Animation de la vie sociale .....</b>	<b>11</b>
Lutter contre l'isolement des jeunes parents.....	12
Poursuivre le déploiement de la Semaine de la Parentalité .....	13
Amener la culture sur l'ensemble du territoire et créer de espaces de rencontres .....	14
Animer le territoire avec un Tiers-Lieu.....	15
<b>Formation &amp; Professionnalisation .....</b>	<b>16</b>
Renforcer les compétences des personnels des crèches et périscolaires et des assistantes maternelles du territoire .....	17
Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à l'accueil petite enfance et au métier d'assistant maternel.....	18
<b>Accès aux droits &amp; inclusion numérique .....</b>	<b>19</b>
Développer des ateliers informatiques pour les séniors.....	20
Pérenniser l'accompagnement du public allophone dans l'usage du numérique pour accéder à leurs droits .....	21
Promouvoir l'accès aux droits via des dispositifs innovants.....	22
<b>Santé &amp; Prévention .....</b>	<b>23</b>
Lutter contre la sédentarité des enfants et adolescents.....	24
Soutenir l'allaitement maternel.....	25
Prévenir les conduites à risques chez les jeunes .....	26
<b>Inclusion &amp; Solidarité .....</b>	<b>27</b>
Donner la parole aux personnes en situation de handicap et sensibiliser le public.....	28
Développer l'offre de logements accessibles et adaptés aux besoins de la population.....	29
Sensibiliser tous les publics au handicap .....	30
Favoriser l'accueil intergénérationnel en crèche (enfants-séniors).....	31
Améliorer l'inter-connaissance des acteurs du territoire pour les jeunes de 16 à 25 ans .....	32

## Coordonner et piloter la CTG

<b>Points Forts</b>	<b>Points Faibles</b>
<p>Travail en concertation sur les domaines de la famille</p> <p>Connaissance des équipements à l'échelle de l'EPCI</p>	

<b>Description de l'action</b>	Gouvernance de la Convention Territoriale Globale Piloter la mise en place de la CTG
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Identifier les personnes ressources Mise en place du Comité de Pilotage et du Comité Technique Organisation de groupe de travail
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Les communes en compétences et sans compétences, l'EPCI, les gestionnaires, les associations, les bailleurs, les partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles, la Caf...
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Assurer le suivi du diagnostic et la mise en place du plan d'actions de la CTG Impulser et mobiliser une dynamique territoriale
<b>Echéancier</b>	2026-2030

# **Petite enfance**

**&**

# **Modes d'accueils**

---



## Mettre en place un guichet unique d'information et d'orientation

Points Forts	Points Faibles
<p>Présentation accueillie favorablement par les crèches de l'EPCI du fonctionnement pilote à la crèche Le Chat Perché à Morteau</p> <p>Volonté de renforcer le partenariat des crèches pour proposer une solution d'accueil aux familles de l'EPCI</p>	<p>Les familles font des demandes de préinscriptions dans plusieurs crèches du Val de Morteau et demande la liste des AMA en parallèle.</p> <p>Non connaissance des crèches des doublons des demandes ou début d'accueil commencé (dans plusieurs crèches et aussi chez des AMA)</p>

<b>Description de l'action</b>	<p>Centraliser les demandes pré-inscriptions en crèche</p> <p>Crèche Pilote Le Chat Perché</p> <p>Centraliser les demandes de pré-inscription de toutes les crèches de l'EPCI</p>
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Relais Petite Enfance du Val de Morteau (RPE)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	<p>Mettre en place demande de pré-inscription en ligne</p> <p>Crèche Pilote Le Chat Perché</p> <p>Réunion avec EAJE</p> <p>Être présent lors des commissions d'attribution des places ou rencontrer les crèches avant leur commission pour faire un état des lieux des demandes et mise en commun des demandes identiques sur le territoire</p>
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Crèches du Val de Morteau
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombre de commissions auxquelles le RPE a été présent</p> <p>Nombre de crèches où c'est le RPE qui centralise les demandes</p> <p>Nombre de demandes acceptées à l'échelle de l'EPCI</p>
<b>Echéancier</b>	<p>2026-2029 : déploiement de la participation du RPE à plusieurs commissions</p> <p>2030 : la totalité des crèches sont dans ce dispositif de centralisation des demandes de pré-inscriptions par le RPE</p>

## Développer des actions culturelles avec les structures petite enfance

Points Forts	Points Faibles
<p>Bénévoles dans les bibliothèques se rendent dans les crèches</p> <p>Crèches sur Morteau se rendent régulièrement à la médiathèque ou bénéficient d'intervenants dans leur structure</p> <p>Participation des crèches dès que possible aux différents temps forts proposés (spectacle musical, histoires, fête du livre jeunesse ...etc)</p>	<p>Mobilité difficile voire impossible des crèches extérieures à Morteau</p> <p>Tous les villages n'ont pas de bibliothèque ou de salles pouvant accueillir</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Lorsque ce n'est pas possible d'aller sur place, permettre aux bénévoles de se rendre dans les crèches pour partager une animation de lecture, d'histoire</p> <p>Proposer des spectacles sur les différentes communes afin que ce ne soit pas toujours les mêmes structures qui soient pénalisées lorsqu'elles ne peuvent pas se déplacer en véhicule avec les enfants.</p> <p>Proposer un projet artistique en commun en vue d'une exposition sur la CCVM</p>
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Crèches du Val de Morteau</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	<p>A l'occasion de la fête du livre jeunesse, les animatrices du RPE pourraient proposer leur animation dans les crèches</p> <p>Lorsqu'il y a une bibliothèque existante, développer le partenariat avec la crèche pour l'accès aux livres, des animations de lecture dans la bibliothèque ou dans la structure par un bénévole de la bibliothèque</p> <p>Choisir un spectacle ensemble possible de faire dans différentes communes en plein air ou en intérieur</p>
<b>Principaux acteurs concernés</b>	<p>Relais Petite Enfance du Val de Morteau (RPE)</p> <p>Bibliothèques du Val de Morteau</p> <p>Service Culturel</p>
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombre d'actions proposées dans les structures petites enfances</p> <p>Nombre de participants aux différents projets proposés</p>
<b>Echéancier</b>	<p>2026 : rencontre entre les structures et les bibliothèques pour élaborer un planning</p> <p>2027 : bilan et réajustement pour la pérennisation de l'action</p>

## Mettre en place des passerelles entre crèches et temps périscolaires

Points Forts	Points Faibles
Action passerelle existante sur Villers-Le-Lac et Montlebon avec les services de périscolaire et ou école maternelle	Difficulté quand il y a plusieurs écoles sur la même commune
<b>Description de l'action</b>	Permettre aux enfants accueillis en crèches et qui fréquenteront le service périscolaire à la rentrée en maternelle de faire des temps d'adaptation dans la structure sur le temps de restauration du midi
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Crèches du Val de Morteau</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Outils de communication, affiche de photos du périscolaire pour préparer les enfants Visites à planifier en juin de chaque année Recenser les enfants qui vont fréquenter le service périscolaire auprès des familles Création d'outils de transmission pour les familles qui ont leur enfant en maternelle
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Relais Petite Enfance du Val de Morteau (RPE) Crèches Service périscolaire
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Rentrée sereine en maternelle Développement d'outils de communication avec les familles, avec l'école maternelle ?
<b>Echéancier</b>	2026 : partage d'expérience des crèches et périscolaires pilotes 2027-2028 : extension de l'action à toutes les structures de l'EPCI 2029 : pérennisation de l'action

## Structurer un Collectif Petite Enfance et un Collectif d'Accueils de Loisirs

Points Forts	Points Faibles
Partenariat existant Volonté de se réunir pour des projets communs	Disponibilités des structures pour faciliter la présence aux réunions

<b>Description de l'action</b>	Créer un Collectif Petite Enfance avec les crèches du Val de Morteau et autres acteurs de la petite enfance (AMA, PMI, CAF, élus) afin d'échanger sur différentes situations rencontrées, se créer des outils communs, échanger sur différents thèmes, proposer des conférences. Créer un Collectif d'Accueils de Loisirs sur les mêmes principes.
--------------------------------	---

<b>Pilote du Projet</b>	<b>Relais Petite Enfance du Val de Morteau (RPE)</b>
-------------------------	--

<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Réunions semestrielles Mailing Diffusion des infos Conférences en commun Participation aux différentes rencontres autour de la petite enfance (Tous Famille)
---	--

<b>Principaux acteurs concernés</b>	Crèches du Val de Morteau Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Assistants Maternels RPE Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) Les Ouistitis PMI
-------------------------------------	---

<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Qualité des échanges Participation aux réunions Création d'outils communs Participation aux conférences proposées Proposition d'actions mutualisées
---------------------------------------	---

<b>Echéancier</b>	2026 : 1ères réunions des Collectifs et mise en place du projet  2028 : bilan des actions mutualisées et réajustement pour la pérennisation des collectifs
-------------------	--

## Accompagner le développement de l'enfant dès ses premières années

Points Forts	Points Faibles
<p>Mises à disposition de la PMI pour toutes les naissances du territoire</p> <p>Fiches de liaison avec les maternités du secteur pour soutenir les situations fragiles</p> <p>Quasi-totalité des enfants bilantés dans le cadre scolaire l'année de moyenne section</p> <p>Rencontre de tous les assistants maternels lors d'un 1<sup>er</sup> accueil, accompagnement des pratiques professionnelles</p>	<p>Dégradation des situations intrafamiliales (augmentation des violences)</p> <p>Surexposition aux écrans</p> <p>Délais de prise en charge au Centre de Guidance Infantile (CGI) et centres médico-psychopédagogiques (CMPP)</p> <p>Désertification médicale</p> <p>Isolement des nombreuses familles primo arrivantes</p> <p>Difficultés de mobilité sur le territoire</p> <p>Diminution du nombre des assistants maternels sur le territoire</p>

<b>Description de l'action</b>	Accompagner le développement de l'enfant dès ses premières années (croissance, développement psychomoteur et affectif, santé, vaccination, alimentation, rythmes, sommeil, besoins) ; Soutenir les pratiques professionnelles chez les assistants maternels
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Protection Maternelle et Infantile (PMI)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Consultations de puériculture au Centre Médico-Social (CMS) ou à domicile Consultations médicales de prévention Ateliers massage et portage Informations autour de l'accueil de l'enfant : services de proximité et choix du mode d'accueil, individuel ou collectif Bilans de santé en école maternelle pour les enfants de moyenne section : dépistage visuel, auditif, repérage des troubles du langage, évaluation de l'état de santé global de l'enfant, adaptation au milieu scolaire Suivi et accompagnement des assistantes maternelles
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Professionnels de la PMI : Infirmières Puéricultrices (IP), Médecin de PMI, Sage-femmes de PMI, Psychologue de PMI, Secrétaires PMI
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'Infirmières Puéricultrices (IP) Liens avec les partenaires : structures petite-enfance, Education Nationale, RPE Résultats du dépistage lors des bilans de santé en école maternelle/mise en place d'un suivi Suivi qualitatif et quantitatif des dossiers assistants maternels
<b>Echéancier</b>	2026 : mises en place d'action de prévention sur les risques de surexposition aux écrans 2026-2030 : communiquer autour des missions d'accompagnement de la PMI pour les familles arrivant sur le territoire

# **Parentalité & Animation de la vie sociale**

---



## Lutter contre l'isolement des jeunes parents

Points Forts	Points Faibles
Equipe pluridisciplinaires de santé qui permet de proposer des actions adaptées au public.	Population frontalière : familles isolées, et jeunes mamans seules Familles monoparentales isolées socialement Sédentarité en hausse dans la population générale

<b>Description de l'action</b>	Mise en œuvre de séances d'Activité Physique Adaptée (APA) à destination des femmes enceintes et des jeunes parents d'enfants de moins de 12 mois afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre l'isolement</li> <li>- Pratiquer une activité physique adaptée et lutter contre la sédentarité</li> <li>- Apporter des conseils et proposer des actions de prévention et de promotion de la santé</li> </ul>
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Séances proposées à Morteau, dans les locaux de la CPTS du Pays Horloger : - Gym poussette le jeudi matin - APA prénatale le jeudi matin - Yoga Pilates Prénatal le vendredi matin + Ateliers ponctuels proposés par des professionnels de santé pour évoquer des sujets divers : alimentation, écrans, posture, apprentissage de la marche, etc. en fonction des besoins des participants.
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Enseignants en activité physique adaptée Professionnels de santé du territoire adhérents à la CPTS du Pays Horloger
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'associations présentes Nombre de participants au Forum et sur les actions mises en place
<b>Echéancier</b>	2026 : communication et mise en place des ateliers 2027 : bilan et réajustement 2027-2030 : pérennisation de l'action

## Poursuivre le déploiement de la Semaine de la Parentalité

Points Forts	Points Faibles
<p>Semaine de la parentalité en 2025 porté par le Centre Social du Val de Morteau en partenariat avec le Relais Petite Enfance.</p> <p>Mobilisation des partenaires locaux.</p> <p>Richesse des actions déployées.</p>	<p>Difficulté de mobilité sur le territoire.</p> <p>Une petite partie du public reste difficile à atteindre malgré la communication mise en place.</p>
<b>Description de l'action</b>	Poursuivre et piloter une semaine de la parentalité à l'échelle de la communauté de communes du Val de Morteau en partenariat avec les différents acteurs locaux afin d'améliorer l'accompagnement des familles.
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Contrat Local de Santé (CLS)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	<p>Valoriser les actions régulières déjà en place sur le territoire (Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), soirée entre » Nous, nous », café échanges.)</p> <p>Mettre en valeur des lieux ressources, partenaires incontournables</p> <p>Proposer des actions innovantes (thème ou format) qui répondent aux besoins des populations)</p>
<b>Principaux acteurs concernés</b>	<p>Relais Petite Enfance (RPE)</p> <p>CLS</p> <p>Partenaires du territoire</p>
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombre de participants aux différentes actions mises en place</p> <p>Nombre d'actions déployées au cours de la semaine</p> <p>Nombre d'intervenants mobilisés</p> <p>Questionnaire de satisfaction</p>
<b>Echéancier</b>	<p>2026 : réalisation d'un état des lieux des besoins des populations du territoire (par ex : via un questionnaire en ligne à diffuser via les crèches et les assistants maternels)</p> <p>2027 : bilan et réajustement</p> <p>2030 : pérennisation de la semaine de la parentalité</p>

## Amener la culture sur l'ensemble du territoire et créer de espaces de rencontres

Points Forts	Points Faibles
<p>Collaboration pérenne avec les partenaires</p> <p>Bouche à oreille</p> <p>Venue de spectacles gratuits dans des petites communes</p> <p>Créations lieux de rencontres et d'échanges autour du cirque et de la culture</p>	<p>Investissements des communes</p> <p>Manque de rigueur du public pour leurs inscriptions aux ateliers cirque proposés pour les enfants (s'inscrit mais ne vient pas)</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Proposer une programmation culturelle estivale sur les communes du Val de Morteau.</p> <p>Programmer un spectacle gratuit à l'occasion de l'ouverture de la saison culturelle</p> <p>Proposer au mois de juin un spectacle familiale sur une commune du territoire</p> <p>Proposer un week-end culturel autour du jeu et du jouet aux familles sur 2 jours avec un spectacle gratuit aux familles</p>
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Service Culturel du Val de Morteau</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	<p>Choix des compagnies de spectacles artistiques pour les différents publics visés</p> <p>Service culturel</p> <p>Communes</p> <p>Salles communales</p>
<b>Principaux acteurs concernés</b>	<p>Service culturel</p> <p>Relais Petite Enfance</p> <p>MJC</p> <p>Partenaires du territoire</p>
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	<p>Taux de fréquentation</p> <p>Implication des communes</p>
<b>Echéancier</b>	<p>2026 : proposition de spectacles familiaux sur le territoire</p> <p>2027 : bilan et réajustement</p> <p>2030 : pérennisation des actions</p>

## Animer le territoire avec un Tiers-Lieu

Points Forts	Points Faibles
<p>Offre culturelle bien développée sur le Val de Morteau</p> <p>Intérêt des habitants pour la culture</p> <p>Comité de Pilotage : attractivité du Centre-Ville</p> <p>Tissu associatif fort et dynamique</p>	<p>Pas de collectif spécifiquement identifié pour la mise en place d'un Tiers-Lieu</p> <p>Peu de foncier mobilisable et coût élevé</p>

<b>Description de l'action</b>	<p>Animer l'espace public et créer du lien social par le développement d'un Tiers-Lieu abritant une Micro-Folie. Ouverture d'un espace accessible à tous avec activités innovantes et diversifiées selon besoins repérés sur le territoire et par les habitants.</p> <p>Association du Tiers-Lieux avec la mise en place d'une Micro-Folie qui serait itinérante sur le Val de Morteau</p>
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Financements Etat, Région, ANCT, DRAC
<b>Principaux acteurs concernés</b>	<p>France Tiers-Lieux</p> <p>Tiers-Lieu BFC</p> <p>Région Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Micro-Folie</p>
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	<p>Mise en place du Tiers-Lieu : nombre de personnes mobilisées pour la gestion du Tiers-Lieu</p> <p>Nombre d'associations présentes</p> <p>Nombre de personnes fréquentant le Tiers-Lieu</p> <p>Ouverture de la Micro-Folie, nombre de déplacements effectués, nombre de spectateurs</p>
<b>Echéancier</b>	<p>2026 : constitution d'un collectif pour la mise en place d'un Tiers-Lieu</p> <p>2028 : ouverture du Tiers-Lieu</p> <p>2029 : portage du projet Micro-Folies par le Tiers-Lieu</p>

# **Formation & Professionnalisation**

---



## Renforcer les compétences des personnels des crèches et périscolaires et des assistantes maternelles du territoire

Points Forts	Points Faibles
Plan de formation existant sur le territoire du Pays horloger Programme d'action existant du Relais Petite Enfance auprès des assistants maternels Programme d'actions des acteurs du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et Promotion de la Santé Bourgogne-Franche-Comté (RRAPPS BFC)	Actualisation des connaissances des agents sur les thématiques de santé et prévention Difficultés d'accès des assistantes maternelles à la formation continue Difficulté à déployer le plan de formation sur l'ensemble du Pays Horloger, nécessitant une réduction de son périmètre géographique

Description de l'action	Réaliser un état des lieux des besoins de formation / sensibilisation des agents Déployer un programme d'action par an auprès des structures d'accueil (crèches, périscolaires) et assistantes maternelles en fonction des besoins et thématiques identifiés
Pilote du Projet	<b>Contrat Local de Santé (CLS)</b>
Principaux outils/dispositifs mobilisables	Formation actions Demi-journées de sensibilisation Soirée d'échanges
Principaux acteurs concernés	La Communauté de Communes du Val de Morteau CLS pour la coordination Partenaires suivants les thématiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualité Française BFC (perturbateurs endocriniens)</li> <li>- Asept BFC (prévention solaire)</li> <li>- Promotion Santé BFC (compétences psychosociales)</li> <li>- Réseau Sport Santé (activité physique / nutrition)</li> <li>- Et autres...</li> </ul>
Suivi/indicateurs d'évaluation	Nombre de sensibilisations / formations déployées Nombre d'agents concernés Diversité des thématiques déployées

Echéancier	2026 : état des lieux des besoins de formations et sensibilisation et priorisation des actions à déployer
	2027 : formation / sensibilisation des agents sur une thématique prévention / santé
	2029 : bilan et réajustement pour la pérennisation de l'action

## Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à l'accueil petite enfance et au métier d'assistant maternel

Points Forts	Points Faibles
<p>Présence d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) sur le territoire.</p> <p>Dispositifs d'accueil d'urgence proposés par le RPE du Val de Morteau</p>	<p>Connaissance partielle des demandeurs d'emploi des aides à la garde d'enfants (AGE) lors d'une reprise d'emploi.</p> <p>Méconnaissance des entreprises des dispositifs de crèches d'entreprise ou de réservation de berceaux par les employeurs.</p>

<b>Description de l'action</b>	Améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi vers les solutions d'accueil pour jeunes enfants lors d'une reprise d'activité. Mettre en place un dispositif d'information à destination des demandeurs d'emploi intéressés par le métier d'assistant maternel, incluant une présentation du métier par le RPE, en présence de leurs enfants de moins de 3 ans. Présentation aux entreprises par France travail des dispositifs de crèches d'entreprise ou de réservation de berceaux par les employeurs.
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Relais Petite Enfance du Val de Morteau (RPE)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Présentation du dispositif AGE à chaque demandeur d'emploi recherchant un mode d'accueil, avec orientation également vers la crèche AVIP. Organisation d'une matinée de présentation du métier d'assistant maternel aux demandeurs d'emploi, avec accueil des enfants non scolarisés des participants. Présence du RPE lors du forum de l'emploi
<b>Principaux acteurs concernés</b>	RPE, France Travail, Crèche le Chat Perché AVIP Assistants maternels
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participants aux réunions d'information, Nombre de demandes d'accueil en crèche, Nombre de vocations d'assistants maternels déclenchées
<b>Echéancier</b>	2026 : 1ère matinée de présentation du métier d'assistants maternels 2027 - 2030 : pérennisation du dispositif de la matinée de présentation

# **Accès aux droits & Inclusion numérique**

---



## Développer des ateliers informatiques pour les séniors

Points Forts	Points Faibles
Accéder à l'autonomie numérique Informer sur l'usage du compte Ameli Succès des ateliers proposés Rompre l'isolement	Difficulté pour certains séniors à utiliser leurs portables ou ordinateurs.

<b>Description de l'action</b>	Dans le cadre de la semaine Bleue proposée annuellement, animation d'un atelier sur la création et l'utilisation du compte Ameli pour les 65 ans et plus par les conseillères France Services. Sessions de formation proposées plusieurs fois par an
<b>Pilote du Projet</b>	<b>France Services du Val de Morteau</b> <b>Centre Communal d'Action Sociale de Morteau (CCAS)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Salle permettant d'accueillir une quinzaine de stagiaires ; Un accès wifi ; Un vidéoprojecteur et un ordinateur ; Des supports papiers édités par la CPAM Prestataires informatiques
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Animation de l'atelier : France Services et CCAS
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Evaluation de l'autonomie des participants lors de leurs rendez-vous à France Services Questionnaire d'évaluation transmis aux partenaires et consultation des séniors dans le cadre plus général de la semaine bleue.
<b>Echéancier</b>	2026-2030 : bilan annuel et réajustement pour l'action de l'année suivante

**Pérenniser l'accompagnement du public allophone dans l'usage du numérique pour accéder à leurs droits**

<b>Points Forts</b>	<b>Points Faibles</b>
<p>Intérêt et besoin des participantes.</p> <p>Apport de connaissances et d'outils en présentant les services existants.</p> <p>Utilisation de vocabulaire spécifique</p> <p>Accès à l'autonomie.</p> <p>Evaluation de l'autonomie de ce public lors de rendez-vous à France Services.</p>	<p>Barrière de la langue : difficulté de compréhension.</p> <p>Dépendance des femmes vis-à-vis de leur conjoint pour les démarches administratives.</p> <p>Méconnaissance par les partenaires de l'existence de ce dispositif.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Soutenir l'appropriation des outils numériques liés aux droits sociaux et administratifs</p> <p>Présenter aux femmes inscrites dans le dispositif OEPRE (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la réussite scolaire des Enfants) les sites AMELI et Caisse d'Allocations Familiales afin de faciliter leurs accès aux droits ; de les sensibiliser au vocabulaire français spécifique lié à leurs droits ; de leur apprendre à utiliser les sites et applications.</p> <p>Ces femmes d'origine étrangère ont des enfants scolarisés dans le Val de Morteau et rentrent volontairement dans ce dispositif pour apprendre la langue et la culture française et s'intégrer à la vie locale.</p>
<b>Pilote du Projet</b>	<b>France Services du Val de Morteau</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	<p>Salle permettant d'accueillir une quinzaine de stagiaires ;</p> <p>Un accès wifi ;</p> <p>Un vidéoprojecteur et un ordinateur ;</p> <p>Des supports papiers édités par les partenaires CPAM et Caisse d'Allocations Familiales</p>
<b>Principaux acteurs concernés</b>	<p>Animation : France Services Val de Morteau</p> <p>Porteur de l'action OEPRE : Centre Communal d'Action Sociale de Morteau (CCAS)</p> <p>Partenaires : Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et CPAM,</p>
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	<p>Evaluation de l'autonomie de ce public lors de rendez-vous à France Services</p>
<b>Echéancier</b>	2026-2030 : bilan annuel et réajustement pour l'action de l'année suivante

## Promouvoir l'accès aux droits via des dispositifs innovants

Points Forts	Points Faibles
<p>Expérimentation en 2024 d'un speed dating d'accès aux droits</p> <p>Guichet unique d'information et ponctuel de plusieurs administrations</p> <p>Bonne participation des partenaires</p> <p>NOMBREUX échanges entre partenaires</p> <p>Participation des usagers</p> <p>Communication tous publics</p>	<p>Peu d'usagers</p> <p>Absence de la Caisse d'Allocations Familiales</p> <p>Créneau horaire trop court</p> <p>Absence de partenaires pertinents non invités : France Travail, Maison de l'Habitat</p>

<b>Description de l'action</b>	Organiser un speed dating sur l'accès aux droits dans un lieu public et accessible, rassemblant en un temps limité les partenaires du secteur social et les principales administrations pour informer le public. Proposer ponctuellement chaque année des informations collectives spécifiques selon le public (frontaliers, retraités, jeunes...)
<b>Pilote du Projet</b>	<b>France Services du Val de Morteau</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Location de la salle des fêtes de Morteau Accès wifi Installation de stands « confidentiels » avec les tables de la SDF Communication : Flyers et affiches, articles et réseaux sociaux
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Les partenaires : Centre Communal d'Action Sociale de Morteau (CCAS), CPAM, Mission Locale (MILO), Relais Petite Enfance (RPE), Service autonomie du Département, Centre Médico-Social (CMS)...
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Taux de fréquentation
<b>Echéancier</b>	<p>2026-2030 : speed-dating d'accès aux droits renouvellements de l'action chaque année et ajustement en fonction des retours des partenaires et usagers</p> <p>2026-2030 : programme annuel d'ateliers et d'informations collectives suivant les besoins identifiés.</p>

# **Santé & Prévention**

---



## Lutter contre la sédentarité des enfants et adolescents

Points Forts	Points Faibles
Capacités intrinsèques du public	Augmentation de la sédentarité chez les enfants et jeunes Risques de surpoids Mobilisation des enfants, jeunes et parents

<b>Description de l'action</b>	Mise en œuvre de séances d'activité physique adaptée (APA) à destination des élèves de primaire et collégiens afin de : - Lutter contre la sédentarité - Limiter les risques de surpoids et d'obésité - Créer du lien social - Proposer des actions de prévention et de promotion de la santé Ces séances concernent les enfants qui ne parviennent pas à s'inscrire et adhérer à un sport collectif ou individuel, en club, ou ne souhaitent pas faire de la compétition. L'idée est de leur montrer les bienfaits de l'activité physique et de les orienter, en fin d'année, vers une activité qui leur convienne
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Séances proposées à Morteau, dans les locaux de la CPTS du Pays Horloger : - Enfants de primaire de 13h30 à 15h - Collégiens de 15h à 16h30 + Ateliers ponctuels proposés par des professionnels de santé pour évoquer des sujets divers : alimentation, écrans... avec les parents.
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Enseignants en activité physique adaptée Professionnels de santé du territoire adhérents à la CPTS du Pays Horloger
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'élèves sensibilisés dans les établissements scolaires Nombre d'enfants présents aux séances Nombre d'ateliers ponctuels proposés et taux de fréquentation Questionnaire de satisfaction

<b>Echéancier</b>	2026 : mise en œuvre des ateliers
	2027 : bilan et réajustement
	2028-2030 : pérennisation de l'action

## Soutenir l'allaitement maternel

Points Forts	Points Faibles
Promotion de l'allaitement maternel Action accessible à l'échelon local	Isolement des mères en postpartum Accès aux soins et informations limité

<b>Description de l'action</b>	Mise en œuvre de cycles de soutien à l'allaitement maternel par des professionnels de santé formés, adhérents de la CPTS du Pays horloger. Les cycles s'étendent sur 5 séances, coanimés par des professionnels de santé et permettent aux mamans d'avoir des informations sur l'allaitement mais également sur leur alimentation puis la diversification alimentaire. Organisation d'ateliers ponctuels, de 2h, destinés aux mamans sur l'allaitement : informations générales, retours et partages d'expériences, prévention et promotion de la santé.
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Cycles proposés en fonction des disponibilités des professionnels de santé, sur le territoire du Pays Horloger. Ateliers organisés dans le cadre d'évènements spécifiques (mois de l'enfance, semaine allaitement, semaine de lutte contre la dénutrition, etc...) en fonction des besoins et des demandes.
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Professionnels de santé du territoire adhérents à la CPTS du Pays Horloger
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participantes présentes aux séances Nombre d'ateliers ponctuels proposés et taux de fréquentation Questionnaire de satisfaction
<b>Echéancier</b>	2026 : mise en œuvre des ateliers 2027 : bilan et réajustement 2028-2030 : pérennisation de l'action

## Prévenir les conduites à risques chez les jeunes

Points Forts	Points Faibles
Diversité des partenaires présents et actifs sur le territoire	Accès des jeunes aux ressources du territoire (santé, orientation, ...) Repérage des adolescents en souffrance Prise en charge des jeunes en difficultés psychiques (délai)

<b>Description de l'action</b>	Prévenir les conduites à risques chez les jeunes et favoriser les comportements favorables à la santé. Etat des lieux des ressources prévention jeunes sur le territoire
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Contrat Local de Santé (CLS)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Mise à disposition de la pédagothèque de territoire (permettant d'aborder santé mentale, santé sexuelle, consentement, conduites à risques, harcèlement, ...) Plan d'action : communication sur les ressources du territoire existantes (permanence, lieux ressources, solutions alternatives) ; organisation de soirées d'échanges (parents et / ou ados) ; animation via outils et intervenants innovants
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Communauté de communes Relais Petite Enfance (RPE) MJC-Centre Social ADDSEA Rés'Ado CLS
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'actions mises en place Diversité des actions mises en place Diversité des outils utilisés Nombre d'adolescents / familles sensibilisés
<b>Echéancier</b>	2026 : état des lieux et plan d'action 2027 : mise en place du plan d'action 2028-2030 : pérennisation de l'action

# **Inclusion & Solidarité**

---



## Donner la parole aux personnes en situation de handicap et sensibiliser le public

Points Forts	Points Faibles
<p>Existence du dispositif</p> <p>Mise en confiance des personnes en situation de handicap</p> <p>Cohésion d'équipes</p> <p>Sortir de l'isolement</p> <p>Se donner le droit de prendre la parole</p> <p>Temps d'échanges conviviaux</p>	<p>Difficulté à travailler sur l'inclusion : groupe ouvert à tous mais seules des personnes en situation de handicap ont répondu</p> <p>Temps d'échange très court (45 min) mais personnes fatigables</p>

Description de l'action	<p>Le Printemps du Handicap a lieu tous les 2 ans. Un groupe inclusif participe à des rencontres régulières en vue de monter un projet qui sera présenté au public lors du Printemps du Handicap pour sensibiliser et changer le regard porté sur le handicap.</p> <p>La parole est donnée aux personnes pour s'exprimer par l'outil artistique de leur choix.</p>
Pilote du Projet	<b>Centre Communal d'Action Sociale de Morteau (CCAS)</b>
Principaux outils/dispositifs mobilisables	<p>Mise en place d'ateliers d'expression artistique afin de parler du handicap, du quotidien des personnes en situation de handicap.</p> <p>Ateliers animés par Karine GROSJEAN, art-thérapeute pour la Compagnie des chimères</p> <p>Demande de financement auprès de la communauté de communes, l'ADAPEI du Doubs, des associations (Siel Bleu et le Lions Club)</p> <p>Rencontre tous les mardis de 17h30 à 18h30</p> <p>Du matériel vidéo et arts plastiques sera à prévoir</p>
Principaux acteurs concernés	<p>La Compagnie des Chimères</p> <p>Toutes les associations locales du Val de Morteau accompagnant des personnes en situation de handicap mobilisent des encadrants et des personnes pour participer</p> <p>2 élèves du lycée éco-déléguées participent chaque semaine</p>
Suivi/indicateurs d'évaluation	<p>Assiduité des personnes participantes</p> <p>Prise de confiance</p> <p>Réalisation de supports artistiques pour parler de leur handicap</p> <p>Nombre de personnes présentes à la restitution</p>
Echéancier	<p>2026 : création artistique présenté lors du printemps du handicap</p> <p>2027-2028 : le groupe pourra poursuivre ces rencontres régulières autour de leur passions artistiques en vue du Printemps du Handicap 2028 ou autres actions de sensibilisation.</p> <p>2029-2030 : pérennisation de l'action</p>

**Développer l'offre de logements accessibles et adaptés aux besoins de la population**

Points Forts	Points Faibles
<p>Etude Préalable Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), PACTE Territorial France Renov' lancé en 2025 Collaboration avec le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) sur la question de l'Habitat Finalisation du PLUiH</p>	<p>Prix du foncier très élevé Besoin d'acculturer les élus sur la question des logements à loyers abordables Parcours résidentiel à l'arrêt Glissement des offres de logement qui ne répondent plus aux problématiques initiales (urgence, temporaire, social)</p>

Description de l'action	PACTE Territorial France Renov' et Construction de Logements spécifiques (jeunes, séniors, loyers abordables) Favoriser la rénovation et la remise en circulation de logements locatifs abordables Encourager les communes à créer des logements communaux Encourager les programmes innovants en termes de logement (inclusif, mixte, jeune...)
Pilote du Projet	<b>Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM)</b>
Principaux outils/dispositifs mobilisables	Pacte Territorial France Renov' Maprime Adapt' Banque des Territoires Refonte du PLUiH
Principaux acteurs concernés	Bailleurs sociaux Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) Conseil Départemental 25 Service Urbanisme de la Communauté de Communes Parc National Régional Doubs Horloger
Suivi/indicateurs d'évaluation	Nombre de logements disponibles à la location (privé + parc social) Taux de rotation dans les logements sociaux Nombre de personnes sur liste d'attente pour un accueil d'urgence ou temporaire Veille sur le site « Zéro logements vacants »

Echéancier	2026 : Construction en cours Habitat Jeunes actifs moins de 30 ans
	2027 : Ouverture de l'Habitat Jeunes actifs

## Sensibiliser tous les publics au handicap

Points Forts	Points Faibles
Participation de toutes les associations locales Renforcement de réseau partenarial Sensibilisation du tout public Lien avec les commerces et services sur l'accessibilité Mise en lumière des personnes en situation de handicap Appuie sur l'édition 2025 pour proposer de nouvelles actions	Seules les personnes en situation de handicap ou concernées ont participé au Printemps du Handicap. De nombreux freins à l'accessibilité des services (patrimoine, architecture, volonté).
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'actions de sensibilisation (film, forum...) pendant la semaine dédiée au Printemps du Handicap. Les objectifs sont de sensibiliser le tout public, changer le regard porté sur le handicap, favoriser l'inclusion et l'accessibilité.
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Centre Communal d'Action Sociale de Morteau (CCAS)</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Mise en place d'une Commission Handicap et Accessibilité composée de représentants de toutes les associations locales, de personnes en Communication via les réseaux sociaux, articles de presse, affiches Réservation des salles et cinéma pour les actions de la semaine Participation des associations au Forum (tables, chaises, repas du midi) Mise à disposition de salles dans les établissements scolaires et des gymnases pour l'handisport et les témoignages Prise en charge financière par la Communauté de Communes et le Département dans le cadre de subventions « Partageons nos sports »
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Le Département du Doubs Toutes les associations locales du Val de Morteau accompagnant des personnes en situation de handicap et leurs proches Les établissements scolaires
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'élèves sensibilisés dans les établissements scolaires Nombre d'associations présentes Nombre de participants au Forum et sur les actions mises en place. Mise en place d'actions par les commerçants et services pour favoriser l'accessibilité (rampe d'accès, sonnette, ascenseur, trottoir aménagé, installation de bancs...)
<b>Echéancier</b>	2026 : printemps du handicap 2027-2028 : préparation du Printemps du Handicap 2028 et autres actions de sensibilisation tout au long de l'année. 2029-2030 : préparation du Printemps du Handicap 2030

## Favoriser l'accueil intergénérationnel en crèche (enfants-séniors)

Points Forts	Points Faibles
<p>Action intergénérationnelle existante dans des structures ou volonté d'en proposer.</p> <p>Volonté d'accueillir dans les crèches différents publics pour partager des animations en commun.</p>	<p>Mobilité des crèches avec les tout-petits pour se réunir ensemble.</p> <p>Ouverture possible à différents publics en nombre restreint.</p>

<b>Description de l'action</b>	Accueillir le public dans les crèches pour favoriser échanges, partenariats et rencontres intergénérationnelles entre modes d'accueils.
<b>Pilote du Projet</b>	<b>Crèches du Val de Morteau</b>
<b>Principaux outils/dispositifs mobilisables</b>	Permettre aux enfants accueillis par des assistants maternels de venir dans une structure pour partager une animation ensemble. Permettre à des personnes âgées de venir dans les crèches pour partager un temps collectif intergénérationnel autour de différentes activités (lecture, cuisines, etc...).
<b>Principaux acteurs concernés</b>	Assistants maternels Crèches du Val de Morteau Club senior des différentes communes du Val de Morteau
<b>Suivi/indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de rencontre Participants aux rencontres
<b>Echéancier</b>	<p>2026 : prise contact avec les associations concernées et début de rencontres</p> <p>2027 : bilan et réajustement en vue de la pérennisation de l'action</p>

## Améliorer l'inter-connaissance des acteurs du territoire pour les jeunes de 16 à 25 ans

Points Forts	Points Faibles
<p>La MIssion LOcale (MILO) est au cœur des thématiques : logement, animation de la vie sociale, petite enfance, enfance/jeunesse, accès aux droits et inclusion numérique pour les publics de 16 à 25 ans ou 30 ans (en situation de handicap)</p> <p>La MILO relaie l'offre de service existante sur le territoire et favorise son utilisation par les jeunes, il est donc essentiel d'avoir une connaissance exhaustive de l'existant.</p> <p>La Milo accompagne les jeunes adultes dans leur insertion professionnelle, et peut donc évoquer les métiers en tension sur le territoire et soutenir un parcours dans ce sens.</p>	<p>La connaissance dépend de la diffusion de l'information par les partenaires et la Milo n'est pas toujours identifié comme un potentiel interlocuteur sur ces thématiques essentielles pour s'insérer dans la vie active.</p> <p>La mobilité est une limite à l'insertion professionnelle sur le territoire : délai d'1 an pour passer le permis, réseau de transport limité même pour les communes avoisinantes, plateforme de co-voiturage pas encore bien utilisé (plateforme Mobigo en exemple)</p>

Description de l'action	Créer un lien régulier entre les structures et les acteurs dans ces thématiques afin de mieux connaître l'existant et l'entretenir sur la durée. Diffusion des besoins en personnel des acteurs au cœur des thématiques évoqués.
Pilote du Projet	<b>MIssion LOcale (MILO)</b>
Principaux outils/dispositifs mobilisables	Une Rencontre par trimestre ou par semestre entre les acteurs en fonction des thématiques afin d'avoir connaissance des possibles et des évolutions de services. Et partager nos ressources à destination de la jeunesse. Participation à des manifestations du territoire en fonction de l'objet
Principaux acteurs concernés	Acteurs locaux sur les différentes thématiques Logement, animation de la vie sociale, petite enfance, enfance/jeunesse, accès aux droits et inclusion numérique
Suivi/indicateurs d'évaluation	Nombre de rencontre Nombre d'évènements partagés
Echéancier	2026 : Etat des lieux des acteurs et organisation des rencontres par semestre 2027 : Bilan et réajustement pour la pérennisation de l'action



Mettre en place un guichet unique d'information et d'orientation

Structurer un Collectif Petite Enfance et un Collectif d'Accueils de Loisirs

Développer des actions culturelles avec les structures petite enfance

Mettre en place des passerelles entre crèches et temps périscolaires

Accompagner le développement de l'enfant dès ses premières années



Donner la parole aux personnes en situation de handicap et sensibiliser le public

Sensibiliser tous les publics au handicap

Favoriser l'accueil intergénérationnel en crèche (enfants-séniors)

Améliorer l'inter-connaissance des acteurs du territoire pour les jeunes de 16 à 25 ans

Développer l'offre de logements accessibles et adaptés aux besoins de la population



Inclusion & Solidarité



Soutenir l'allaitement maternel

Lutter contre la sédentarité des enfants et adolescents

Prévenir les conduites à risques chez les jeunes



Santé & Prévention



Convention Ter

Petite enfance & Modes d'accueils



Partenaires

Partenaires

Partenaires

Partenaires

Partenaires

Partenaires

Partenaires

Partenaires

Partenaires

# Stratégie Territoriale Globale

